

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 288 /SLAG (promulgue par arrêté n° 288 /SLAG du 2 mai 1972)

n° 288 /SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 mai 1972

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1972

Date du numéro
10 mai 1972

VISAS

Le Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Afars et des Issas, Vu l'article 42 de la loi n 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas le décret n° 72-237 du 29 mars 1972 relatif à l'attribution des dispenses des obligations du service national actif aux soutiens de famille (J.O.R.F. n° 79 du 2 avril 1972, page 3399). Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

Georges THIERCY.